

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2025

Novembre 2025

1 – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-23-2024 du 30 août 2024 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2025 de contrôleurs des Finances publiques publié le 3 juillet 2024 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questions à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 obligatoire : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 obligatoire : au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 facultative : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2025.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 19 novembre 2024 et 9 janvier 2025 nomment respectivement 8 et 24 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal.

La constitution du jury de l'épreuve orale d'admission est fixée par un arrêté en date du 12 mars 2025 qui nomme 128 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal, administrateur des Finances publiques adjoint et attaché d'administration en tant que membres titulaires et prévoit également 10 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 1^{er} novembre 2024, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 1 229.

2 – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2025 est de 11 277 contre 10 535 en 2024, soit une variation globale de 7,04 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 7 662 sur les 11 277 convoqués soit un taux de présence de 67,94 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 4 775 sur les 5 423 préadmissibles soit un taux de présence de 88,05 %.

2 253 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 2 464 candidats admissibles soit un taux de présence de 91,44 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oral) est de 11,65/20 contre 11,43/20 en 2024. La dispersion des moyennes générales à l'issue des épreuves est la suivante : de 6,75/20 à 18,19/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 49,90 % et 50,10 % des admis soit 613 hommes et 616 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 35 ans. Le plus jeune lauréat a 19 ans, le plus âgé 60 ans.

3 – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 25 novembre 2024, les 13 et 14 janvier 2025.

Lors des réunions du jury des 4 décembre 2024 et 5 février 2025, 5 423 candidats ont été déclarés préadmissibles et 2 464 admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,97/20, en légère hausse par rapport à celle constatée en 2024 (9,76/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 2,35/20 à 18,48/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questions à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 10,88/20, en hausse par rapport au dernier millésime (10,07/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,44/20.

Les résultats sont les suivants :

	2025	2024
Moyenne générale	10,88	10,07
Note la plus élevée	18,44	18,22
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	404 5,27 %	268 3,63 %
12 ≤ notes < 15 (2)	2 300 30,02 %	1 629 22,09 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	2 704 35,29 %	1 897 25,72 %
10 ≤ notes < 12 (4)	2 157 28,15 %	1 903 25,72 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	4 861 63,44 %	3 800 51,53 %
Notes < 10 dont Notes éliminatoires < 5	2 801 36,56 % 126 1,64 %	3 575 48,47 % 259 7,24 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 5 423 candidats convoqués, 4 764 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en légère hausse par rapport au millésime précédent (+ 0,49 point). Le nombre d'excellentes copies augmente de près d'un point par rapport à l'année dernière et la proportion de candidats ayant obtenu la moyenne à cette épreuve est en hausse de 6,43 points. Le pourcentage des notes éliminatoires quant à lui diminue de 1,91 point.

	2025	2024
Moyenne générale	10,78	10,29
Note la plus élevée	19,75	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	459 9,63 %	373 8,67 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 302 27,33 %	962 22,36 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 761 36,96 %	1 335 31,03 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 210 25,40 %	1 071 24,90 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 971 62,36 %	2 406 55,93 %
Notes < 10 dont	1 793 37,64 %	1 896 44,07 %
Notes éliminatoires < 5	114 2,39 %	185 4,30 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 5 423 candidats convoqués, 4 692 ont composé à cette épreuve. Cette année, de même que sur le millésime précédent, l'option la plus choisie est l'économie à 45,31 %. L'option la moins choisie reste les « bases juridiques » (13,32 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2025	% de candidats ayant composé à l'option en 2024
Mathématiques	889	18,95 %	17,17 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	2 126	45,31 %	45,03 %
Comptabilité privée	1 052	22,42 %	23,57 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	625	13,32 %	14,23 %
TOTAL	4 692	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère baisse (0,30 point).

Les notes supérieures à 10 ont baissé de 1,86 points.

	2025	2024
Moyenne générale	7,26	7,56
Note la plus élevée	20,00	20,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	182 3,88 %	165 3,91 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	397 8,46 %	374 8,86 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	579 12,34 %	539 12,77 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	515 10,98 %	524 12,41 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 094 23,32 %	1 063 25,18 %
Notes < 10 dont	3 598 76,68 %	3 159 74,82 %
Notes éliminatoires < 5	745 15,88 %	897 21,25 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

3 068 candidats ont participé à cette épreuve.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	35	1,14 %
Anglais	2 596	84,61 %
Espagnol	363	11,83 %
Italien	74	2,42 %
Total	3 068	100 %

	2025	2024
Moyenne générale	8,73	11,02
Note la plus élevée	19,50	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	353 11,50 %	550 20,13 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	538 17,54 %	675 24,71 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	891 29,04 %	1 225 44,84 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	443 14,44 %	192 18,01 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 334 43,48 %	1 717 62,85 %
Notes < 10	1 734 56,52 %	1 015 37,15 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité :

Les résultats constatés apparaissent meilleurs que sur le millésime précédent sur plusieurs catégories de questions. Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole ».

Connaissances générales : ce domaine est le moins bien réussi, avec un taux de bonne réponse de 45,66 % contre 34,13 % l'année dernière.

Orthographe, vocabulaire et grammaire : ce domaine obtient 57,25 % de bonne réponse, contre 61,30 % sur le millésime précédent.

Globalement, les candidats maîtrisent les points abordés d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire.

Calcul : Le taux global de bonne réponse sur ce domaine est de 62,80 %. L'année précédente, ce taux s'élevait à 41,33 %.

Raisonnement : Cette partie du QCM obtient un taux de bonne réponse à hauteur de 61,22 %.

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Le niveau des candidats est hétérogène.

Peu de copies sont bien rédigées, tant au niveau de l'orthographe que de la structuration des idées.

Le style est jugé souvent inadapté.

Les candidats ont fait des amalgames entre les réponses attendues aux deux questions. Il y a eu souvent des confusions entre les termes « expliquer » et « commenter ».

Le fonds documentaire, composé de nombreux graphiques, a donné lieu à moins de paraphrases que sur les millésimes précédents.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Mathématiques : Le niveau de cette option est très faible. Les connaissances sont jugées insuffisantes.

Les calculs ne sont pas justifiés, les candidats manquent de rigueur mathématique.

Comptabilité privée : Le niveau de cette option est faible. Les notions de base sont connues, mais pour autant, les bonnes copies sont rares, et manquent de structuration.

Éléments d'économie : Le niveau de cette option est faible.

Le style n'est pas adapté et les copies contiennent beaucoup de fautes d'orthographe.

Les candidats manquent de connaissances économiques. Une confusion entre mobilité sociale et mobilité géographique a été relevée.

Concernant la dissertation, la forme n'est pas maîtrisée. De nombreuses copies ne comportent pas de plan.

Bases juridiques : Le niveau de cette option est faible.

Les candidats manquent de connaissances et n'ont pas suffisamment préparé l'épreuve.

Concernant la forme, les notions ne sont pas connues, ce qui conduit à un manque de raisonnement, ainsi que des réponses souvent trop courtes.

Le socle requis pour aborder cette épreuve est insuffisant pour une part certaine des composants.

4 – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 17 au 21 mars 2025 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 2 464 candidats admissibles, 2 253 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	11,49	11,54
Note la plus élevée	19,75	19,75
Note la plus faible	2,00	2,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	462 20,51 %	445 20,22 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	593 26,32 %	659 29,94 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	1 055 46,83 %	1104 50,16 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	414 18,37 %	382 17,35 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	1 469 65,20 %	1486 67,51 %
Notes < 10	784 34,80 %	715 32,49 %
Notes éliminatoires < 5	55	63

4.4 Appréciation générale du jury

Les membres du jury ont constaté que le respect du temps imparti pour la présentation a été respectée par la plupart des candidats. Cependant, pour un certain nombre, la présentation reste très courte (2 ou 3 minutes).

La présentation est structurée la plupart du temps malgré un plan classique (souvent articulée autour du parcours scolaire/universitaire et de l'expérience professionnelle).

Concernant la motivation des candidats, si certains candidats affichent des motivations personnelles claires, d'autres en revanche donnent l'impression de se présenter au concours par hasard ou par défaut.

Is ont du mal à se projeter dans une structure de travail (positionnement de cadre intermédiaire, sens du collectif de travail).

Un grand nombre de candidats sont des « faux-externes » (candidats contractuels ou agents C au sein de la DGFIP). Lors des mises en situation et des questions sur les

grandes missions de la DGFIP par exemple, les « faux-externes » ont tendance à se focaliser exclusivement sur leur environnement de travail immédiat et manquent de hauteur de vue et de curiosité sur les autres missions de la DGFIP.

Les candidats « purs externes » affirment davantage leurs motivations personnelles. Ils présentent souvent un parcours professionnel sans rapport a priori avec les missions de la DGFIP mais savent faire preuve d'une grande sincérité quant à leur souhait d'intégrer notre administration et sur les raisons qui les incitent à passer le concours de contrôleur. Ils ont su synthétiser les apports de leurs précédentes expériences professionnelles et les mettre en parallèle avec les compétences et aptitudes attendues d'un contrôleur des Finances publiques.

La plupart des candidats ont une connaissance assez mince de l'environnement économique et financier et n'ont pas conscience de la place qu'occupe la DGFIP au sein de cet environnement.

De même, certains thèmes généraux d'actualité ne semblent susciter aucun intérêt chez certains candidats. Les réponses aux questions du jury paraissent formatées, les candidats semblant davantage s'interroger sur la réponse a priori attendue par le jury et ayant du mal à émettre une appréciation personnelle.

Les candidats manquent de sincérité et de spontanéité dans leurs réponses.

Les mises en situation sont bien accueillies et les jurys ont apprécié les réponses argumentées, mêlant réflexion et bon sens.

En conclusion, les principaux constats dressés les années précédentes demeurent.

Pour réussir ce concours, il est nécessaire de s'investir tant dans la préparation des épreuves écrites que de l'épreuve orale. Les candidats qui ont réussi sont ceux qui ont fait cet effort de préparation, ont en outre fait la démonstration de leur motivation à rejoindre la Direction Générale des Finances Publiques et enfin ont accepté de livrer des points de vue personnels.

Il s'agissait de la dernière année de l'ancienne formule de ce concours pour autant les exigences en termes de préparation vont demeurer. La motivation à rejoindre la Direction Générale des Finances Publiques en tant que contrôleur et les qualités personnelles continueront également à être évaluées selon des modalités renouvelées.

La présidente du jury

Laure SOUDAIN
Administratrice de l'État